

T. Alliés
Comment les Juifs nous ruinent :

Le
TRUST
des
Pétroles

Notre GRAND CONCOURS :

**Qu'est-ce
qu'il a fait ?**

500.000 fr. de prix.

L'ŒUVRE

TOUS LES JEUDIS
LE N° 25 CENTIMES

9^e ANNÉE — N° 9
220, *Fg St-Honoré (8^e)*

29 Février 1912
PAR AN : 10 FRANCS

Demandez à l'ŒUVRE :

LE REVEIL

par Urbain GOHIER

*Garder une Patrie
Refaire un Peuple*

Un fort volume de 350 pages 1 fr. 25 (franco 1 fr. 50)

Brochures à 0 fr. 10

LA TRIBU CHAUMIÉ
par Gustave TERY

LA TRIBU CHAUTEMPS
par R. de JOUVENEL

LE PARLEMENT CONTRE LA NATION
par G. TERY et R. JOUVENEL

Brochures à 0 fr. 15

LES MYSTERES DE L'ELYSEE
ou

LE PRÉSIDENT, SON FILS ET LANES
par G. TERY et R. de JOUVENEL (50^e mille)

COMMENT NOUS DÉBARRASSER DES JUIFS?
par Urbain GOHIER

Brochures à 0 fr. 25

TETÈS
par Urbain GOHIER

PETITES ORAISONS FUNEBRES
par Urbain GOHIER

*Collection complète de l'ŒUVRE, année 1909 : 20 fr.; année 1910 : 12 fr.
L'ŒUVRE envoie franco la collection complète pour 25 francs.*

NOS BONS APOTRES

Comédie en trois actes de Gustave TERY avec une préface
de Jules LEMAITRE — 1 franc

Le Théâtre Juif

BEL AMI

au Vaudeville

« Un vrai Juif! Et vous savez, les Juifs, on ne les changera jamais. Quelle race! »

Guy de Maupassant,
Bel Ami, ch. IV.

— Bonne soirée pour la maison, s'écria derrière moi une voix flûtée à la fin du septième tableau. C'était le critique Blum, qui appréciait en ces termes l'entreprise de son compatriote Weyll. Et le ton, le geste achevaient de donner tout son sens à l'arrêt rendu par le maître des requêtes; cela signifiait clairement : « Bonne affaire pour la maison Porel... »

On a souvent reproché aux esthètes en général et aux critiques littéraires en particulier leur défaut de critère. Voilà un reproche qu'on ne saurait adresser à la critique juive; elle dispose d'un criterium fixe et précis, que vous entendrez formuler dans tous les coins aux répétitions générales : « Est-ce que ça fera de l'argent? »

Il serait absurde et presque injuste de ne pas se placer au point de vue de la critique juive pour juger l'œuvre, ou, si vous préférez, l'opération dramatique de M. Weyll.

— 289 —

8.P 2884

Voyons donc comment son « affaire » se présente.

On discerne sans trop de peine les divers éléments de succès qu'escomptait la « maison » Porel :

1^o Elle devait bénéficier d'abord de la publicité toute faite que représentent le nom d'un auteur illustre et le titre d'une de ses œuvres les plus célèbres. On pouvait d'ailleurs prendre avec cette œuvre les mêmes libertés que les hyènes avec les cadavres. (Voir l'admirable dessin de Sem, nous présentant le Juif Weyll en hyène mouchetée, fouissant les tombes de Maupassant, de Dostoevski, de Laclos et de Crébillon.)

2^o « Bel ami » est un maquereau. Nanan, cela. Il suffira de l'accommoder à la sauce du jour, et à cet égard, le maître-queux du Vaudeville rendrait des points à Bordenave. Bel Ami! Ne le voyez-vous pas à la tête d'un « bataillon de Cythère »? Découpons le livre de Maupassant en huit tranches : les petites femmes pourront changer huit fois de robes. Et quelles robes! Ecoutez Porel, la veille de la première, faire la « retape » dans les gazettes mondaines (trente francs la ligne) :

« *Bel Ami!*... Quel thème à jolies toilettes féminines! Le type complet de la femme sous quatre formes charmantes et dans toutes les saisons aussi. Les grandes maisons parisiennes, Doucet, Paquin, Buzenet, elles sont occupées en ce moment à réaliser des merveilles pour les étoiles de ma pièce nouvelle... »

On citait l'autre jour le mot ingénument terrible de Mounet-Sully : « Une pièce est un prétexte ». Au Vaudeville, c'est un prétexte à mannequins, un « thème à jolies toilettes »,

comme dit bonnement le tenancier de l'établissement. Doucet, Paquin, Buzenet! Avec ces trois noms sur l'affiche, et celui de Maupassant par surcroit, comment voulez-vous qu'une pièce ne réussisse point?

3^o Mais s'il est agréable de voir de jolies femmes bien habillées, il est encore plus agréable de les voir dévêtues. Attendez, nous aurons ça aussi. Nous aurons un tableau avec un lit et un cabinet de toilette ; nous aurons, pour nous rincer l'œil, les beaux bras et les mollets de Mlle Dorziat, qui va nous apparaître dans ce vêtement de transition qu'au théâtre on est convenu d'appeler une chemise. Nous la verrons coucher avec M. Duquesne. Ce sera très suggestif et suffisamment « cochon » pour exciter tous les boues d'Israël.

L'affaire se présentait donc sous un jour très favorable. Par malheur, aux chandelles, il en fallut beaucoup rabattre. Ce n'est point que M. Weyll manque d'adresse ; il en a trop. Ce n'est point que M. Porel ait négligé la mise en scène ; les dessus et les dessous de ses petites femmes parurent également soignés. Mais, décidément, le luxe des robes et la dextérité de l'opérateur dramatique ne suffisent plus pour « avoir » le public, ce « gros public », qui a encore la grossière habitude d'aller au théâtre pour y voir une pièce de théâtre. Et *Bel Ami* n'est pas une pièce. M. Weyll eût-il tout le talent de M. Busnach, *Bel Ami* ne pouvait pas être une pièce.

Ce n'est pas que je croie à l'irréductible antinomie des deux genres, et qu'il faille poser en principe absolu qu'on ne saurait tirer une bonne

pièce du meilleur roman. Certains romans exposent et développent un sujet dramatique suivant les conventions et par les procédés même dont on use au théâtre. Inversement, il est toujours facile de « romancer » une pièce quelconque. Mais il saute aux yeux que la plupart des œuvres romanesques ne se prêtent pas à la transposition scénique. Sans qu'il soit besoin de disséquer sur la différence de l'analyse et de la synthèse, on comprend à première vue qu'il n'est pas possible, par exemple, de faire une pièce avec *Gil Blas*. On pourra nous montrer sur la scène une série d'images représentant les diverses aventures du héros de *Lesage*, et ce sera peut-être un spectacle très pittoresque : ce ne sera pas une œuvre dramatique, une, cohérente, organique. Et je ne sais si l'unité d'une pièce tient, comme l'enseignait la technique de notre vieux théâtre français, à la logique d'une situation qui nous découverte les caractères des personnages en les mettant aux prises ; ce dont je suis bien sûr, c'est qu'un compère ne fait pas plus l'unité d'une revue que le fil de la reliure ne fait l'unité d'un livre ; et c'est encore qu'une biographie n'est pas plus un drame que l'histoire romaine n'est un opéra-comique.

Or, évidemment, comme *Madame Bovary*, comme *l'Education sentimentale*, comme *Une Vie*, *Bel Ami* est de l'espèce biographique, et l'on n'en peut tirer que la mouture extraite par M. Weyll, c'est-à-dire une suite de tableaux, qu'aucune action ne relie.

Voulez-vous saisir plus précisément ce qui distingue d'une pièce de théâtre la composition de M. Weyll ? Prenez n'importe quelle pièce qui se tienne ; si c'est vraiment une pièce de théâtre, je vous défends d'imaginer sans rire que l'on puisse y ajouter un acte, voire une

scène ; au contraire, il nous serait tout loisible d'ajouter aux tableaux du *Bel Ami* de Weyll autant de tableaux qu'on voudrait. On nous ferait voir, par exemple, Georges Duroy attablé avec Forestier au Napolitain, — ou annonçant à son bureau du chemin de fer son entrée comme rédacteur à la *Vie Française*, — ou recevant Clotilde dans sa chambre des Baignolettes, — ou encore Duroy allant présenter sa femme à ses vieux parents, les aubergistes de Canteleu, — ce qui, entre parenthèses, n'aurait paru indispensable à l'intelligence du caractère de *Bel Ami*, tel que l'a conçu Maupassant.

Mais tels qu'on nous les offre, que valent les huit tableaux du Vaudeville ?

Maupassant a pris la peine de nous dépeindre minutieusement le physique de son héros, et l'on conviendra qu'étant donné le sujet ce physique a bien quelque importance :

Grand, bien fait, blond, d'un blond châtain va-guement roussi, avec une moustache retroussée qui semblait mousser sur sa lèvre, etc.

Plus loin :

Cette moustache crépue, frisée, jolie d'un blond teinté de roux, finissant en poils de chat d'une nuance plus pâle.

Et voici le beau sous-off, trapu, râblé, le « costaud » bien en chair et « un peu là » :

Il marchait ainsi qu'au temps où il portait l'uniforme des hussards, la poitrine bombée, les jambes un peu entr'ouvertes, comme s'il venait de descendre de cheval ; et il avançait brutalement dans

la rue pleine de monde, heurtant les épaules, poussant les gens...

Il bousculait les gens de l'épaule, et sifflotait des airs joyeux.

Sans doute, nous ont dit les « arrangeurs » de *Bel Ami*, c'est peut-être ainsi qu'en France, il y a trente ans, on pouvait se représenter le « bel homme ». Mais aujourd'hui, avec une pareille académie, Georges Duroy n'aurait plus le moindre succès auprès des femmes. Le monsieur qu'elles préfèrent à l'heure qu'il est, c'est un long gigolo bien sec, glabre et blasé.

C'est ainsi que, tout d'abord, il ne parut pas suffisant de rogner les épaules de l'avantageux sous-off ; on prétendit lui couper aussi la moustache et en faire une « gueule rasée » à la mode youpino-yankee. Car c'est la dernière invention du Juif : ne réussissant pas, décidément, à se donner l'air français, il espère au moins, en se coupant les poils, se faire passer pour Américain. Le rasoir doit réparer l'injure du sécateur.

o

Au dernier moment, on a bien voulu rendre une moustache à *Bel Ami*, mais ce n'est plus sa belle moustache blonde, ce n'est même pas la conquérante moustache en crosse de pistolet de notre garde des sceaux, du temps qu'il était anarchiste, non, c'est une petite moustache noire, effilée, une pauvre petite moustache de rien du tout. Regardez-le sur la scène : ce n'est pas pour rien que l'on a confié le rôle à Dax, comédien juif. C'est en effet un *Bel Ami* juif qu'on nous présente, c'est le bel éphèbe d'Israël.

Il en résulte aussitôt une invraisemblance burlesque : les exigences du raccourci théâtral

ayant obligé M. Weyll à rapprocher et à précipiter les conquêtes de *Bel Ami*, cette accumulation de bonnes fortunes donne à sa séduction une apparence de jouet mécanique. Dès qu'une femme entre, elle n'a pas dit quatre mots que, pan ! elle se dépêche de tomber dans les bras du fatal Youpin. Dax lui-même a l'air étonné et un peu gêné de l'effet qu'il produit sur les femmes, et les spectateurs n'en sont pas moins surpris. Car, quoi qu'en disent les théoriciens naïvement tendancieux de l'esthétique israélite, ce n'est point sous ces espèces-là que les Françaises ont coutume de se représenter le « joli garçon » (1). Et c'est là peut-être qu'est la première erreur, ingénue ou calculée, de M. Weyll : c'est pour cela que l'omission de la visite aux vieux parents de Normandie est plus grave qu'une lacune, car elle change complètement l'optique de l'original. Si le *Bel Ami* de Maupassant est un arriviste, cet arriviste n'arrive pas d'un Orient quelconque ; il est né natif de Canteleu, au bord de la Seine, c'est le gars de la « pé » et de la « mé » Duroy. Voyez-le déjeunant dans l'auberge paternelle :

Georges riait, grisé par l'air natal, ressaisi par l'amour inné du pays, des lieux familiers dans l'enfance, partout les sensations, tous les souvenirs retrouvés, toutes les choses d'autrefois revues, des riens, une marque de couteau dans une porte, une chaise boîteuse rappelant un petit fait, des odeurs de sol, le grand souffle de résine et d'arbres venu de la forêt voisine, les senteurs du logis, du ruisseau, du fumier...

(1) Au fait, pourquoi, dans la pièce du Vaudeville, la cocotte des Folies-Bergère ne s'appelle-t-elle plus Rachel, comme dans le roman ? Est-ce parce qu'en 1912 les Juives, étant toutes « arrivées », ont cessé de faire le promenoir des music-halls ?

Ce n'est pas ce que nous avons de mieux chez nous, mais il n'y a pas à dire, il est bien de chez nous : c'est un maquereau de la côte normande, comme le camarade Aristide est un Bel-Ami de Saint-Nazaire. Le Bel Ami de Maupassant rappelle le paysan parvenu de Marivaux ; son arrivisme est bien celui du paysan qui est parti à la conquête de la ville, et de paysan normand, matois et sournois. C'est du reste avec ces arrivistes-là, comme l'a si fortement noté Maupassant, que les grands Juifs comme Walter, le tout puissant directeur de journal (journal juif qui s'appelle naturellement *la Vie Française*) assurent leur empire ; c'est avec les Duroy, facilement enjuivés et devenus leurs instruments qu'ils exploitent, ruinent et tuent un grand peuple, — invisibles et partout présents.

L'origine de Georges Duroy, rustre dégrossi, la qualité provinciale et rurale de son ambition, le contraste savoureux du terroir et du boulevard donnent à l'œuvre de Maupassant son véritable caractère et, si j'ose dire, son *fumet*. Ce fumet-là, le nez juif ne l'a pas flairé ou n'a pas voulu le sentir.



On ne s'étonnera donc point que, dans cette adaptation au théâtre juif d'une œuvre française, le caractère du milieu ne soit pas plus respecté que celui du principal personnage.

Après avoir indiqué les coupures que M. Weyll a fait subir, pour l'enjuiver, au Bel Ami de Maupassant, il n'est que juste de reconnaître qu'il y a beaucoup ajouté. Il y a ajouté l'automobile, le téléphone, le phonographe, le stylographie, le cinématographe, etc. M. Weyll n'a guère oublié

que la télégraphie sans fil. Ainsi toutes les inventions de la science moderne deviennent, sous la plume de notre industrieux israélite, autant de délicates et originales trouvailles.

Vous me direz peut-être que ces divers appareils, si utiles ou si nécessaires qu'ils nous soient devenus, ne manquaient peut-être pas à l'œuvre de Maupassant et que vous n'auriez pas songé de vous-même à en remarquer l'absence. C'est possible, mais ils étaient indispensables à M. Weyll pour réaliser son dessein, qui était de « rajeunir » ou de « rafraîchir », — il n'a tout de même pas osé dire « renouveler » — l'un des chefs-d'œuvre du roman français.

Bel Ami date d'il y a trente ans. « Les mœurs et les modes de 1880, nous a dit M. Weyl, c'est bien rococo. Nous allons donc supposer que l'action se déroule en 1912 et, en conservant les mêmes personnages, peindre la presse d'aujourd'hui. »

À dessus, tous les bons faiseurs d'Israël de se récrier sur l'habileté de cette transposition. A mon avis, elle n'est pas seulement impertinente ; si le mot *art* a encore un sens, n'est-ce pas là le plus grossier des contre-sens artistiques ?

Comment imaginer, en effet, qu'en trente ans, seuls ont changé les moyens de communication et les appareils de chauffage ? N'est-il pas évident que tout se tient et que les mœurs de la presse ont évolué comme le reste ? Situez *Bel Ami* en 1912 : vous êtes sûr d'avance que le tableau et le cadre vont hurler.

Un petit exemple. Le reporter Saint-Potin est chargé d'aller interviewer un rajah et un général chinois de passage à Paris sur les menées de l'Angleterre en Extrême-Orient. Je lis dans Maupassant (chap. IV) :

Saint-Potin se mit à rire.

— Vous êtes encore naïf, vous! (*Il parle à Bel Ami.*) Alors, vous croyez comme ça que je vais aller demander à ce Chinois et à cet Indien ce qu'ils pensent de l'Angleterre? Comme si je ne savais pas mieux qu'eux ce qu'ils doivent penser pour les lecteurs de la *Vie française*, etc.

Et Saint-Potin rédige de chic son interview. Cela était possible et peut-être fréquent à l'époque de l'ancien *Gil Blas*; mais qu'un reporter du *Journal* ou du *Matin* commette aujourd'hui l'imprudence de se livrer à de pareilles fantaisies: je serais bien étonné s'il n'était pas remercié dans les vingt-quatre heures.

C'est que la presse n'est peut-être pas devenue plus honnête, — personne ne l'a jamais dit, et pour cause —; ce n'est pas qu'elle soit plus véridique, — personne ne le prétend —; mais il n'est pas contestable qu'elle a aujourd'hui la coquetterie de l'information exacte, et cela tient peut-être, tout bêtement, à ce fait que les moyens d'information se sont prodigieusement développés. Cette exactitude, cette préoccupation du document, du fait, du chiffre, de la photographie, de tous les détails précis ne l'empêchent nullement de mentir à bouche que'veux-tu; mais elle ne ment plus du tout de la même façon qu'en 1880. Et cette différence même vaut qu'on l'observe et qu'on l'explique; la machination de cette grande imposture qu'est le « journal d'informations », ce contraste paradoxalement entre le souci minuscule de la réalité et le mépris perpétuel de la vérité, quel admirable sujet pour le dramaturge qui saurait voir et qui aurait le courage de parler!

Bref, ce *Bel Ami* du Vaudeville n'est pas seulement un spectacle d'une morne platitude; c'est un tripatouillage indécent. Hommage à Maupassant? Quelle odieuse plaisanterie! Nous gardons du livre des idées et des images harmonieuses et nettes; la caricature de M. Weyll ne peut que les brouiller et les fausser. Singulière façon d'honorer la mémoire d'un maître!

Nous avons déjà une ligue pour la protection des paysages; ne serait-il pas opportun d'en fonder une autre pour la protection de la littérature française contre les entreprises des Juifs?

GUSTAVE TÉRY.

Notre Grand Concours International

Qu'est-ce qu'il a fait?

* * *

Voici notre premier échec, et nous ne saurons dire combien il nous afflige.

Jusqu'à ce jour, nos lecteurs, approuvant nos campagnes et secondant nos efforts, n'ont pas manqué une occasion de nous prêter le concours le plus actif et le plus généreux. Jamais ils ne sont restés sourds à nos appels, et, la semaine dernière encore, ils nous ont

aidé, avec un admirable empressement, à répandre notre brochure de propagande *le Régime abject, l'Assommoir national*. Si leur ardeur ne faiblit pas, nous aurons épousé en moins d'un mois notre première édition de 200.000 exemplaires.

Nous voudrions pouvoir dire que notre souscription nationale en faveur du *Paria de la République* a obtenu le même succès ; mais, hélas ! nous avons trop pris l'habitude de dire la vérité pour ne pas confesser, avec une infinie tristesse, que nos lecteurs ne paraissent pas nous avoir entendus. Pour exprimer d'un mot, ou plutôt d'un chiffre, toute l'amertume de notre déception, il nous suffira d'avouer, piteusement, que notre « souscription nationale » n'a donné jusqu'à ce jour que la modique somme de *trente-cinq centimes, sept sous* !

Certes, depuis que nous avons dévoilé ici-même les *Mystères de l'Elysée* (1), nous savons mieux que personne combien les goûts de M. Fallières sont modestes et combien Mme Fallières a le sens de l'épargne. Nous ne croyons pas cependant — la vie est si chère ! — que le produit de notre souscription soit suffisant pour subvenir aux besoins de cette malheureuse famille, qui demain va se trouver sans ressources et sans abri.

Parce que les pires ennemis du régime font à M. Fallières la grossière injure de l'appeler « le Bœuf », ce n'est peut-être pas une raison

(1) *Les Mystères de l'Elysée : le Président, son Fils et Lanes*, par Gustave Téry et Robert de Jouvenel, cinquantième mille (15 CENTIMES franco).

pour le réduire à méditer tristement l'apologue biblique des vaches grasses et des vaches maigres. Sept sous, pour commencer un nouveau septenat, c'est de tout même un peu court...

C'est pourquoi nous croyons devoir insister. Nous avons réfléchi, pour essayer de nous consoler, que si les Français qui compatisent à l'infortune de M. Fallières ne sont pas en nombre plus considérable, c'est apparemment que son œuvre politique est encore très mal connue. Et à cette heure où tous nos compatriotes sont émus du plus ardent patriotisme, nous avons cru, nous aussi, remplir un devoir civique en nous efforçant de mettre en lumière tous les titres de gloire de notre cher Président, qui sont autant de titres à notre reconnaissance.

Ne reculant devant aucun sacrifice pour honorer comme il convient le premier magistrat de la République, nous avons résolu d'ouvrir un **grand concours international** avec **500.000 francs** de prix.

Le sujet ? Il s'agit tout bonnement de répondre comme il faut à cette simple question, qui volera demain sur toutes les lèvres :

« Qu'est-ce qu'il a fait ? »

Prononcez les noms de Thiers, de Jules Ferry, de Waldeck - Rousseau, d'Aristide Briand. Ces noms évoqueront aussitôt dans votre esprit le souvenir des œuvres auxquelles ces noms demeurent associés : libéra-

tion du territoire, — lois scolaires, — lois sur les associations, — loi de séparation... Passez en revue les hommes politiques de second plan : à défaut d'une œuvre, d'une loi, bonne ou mauvaise, ils ont fait une action d'éclat, un geste heureux, un mot. Floquet a crié : « Vive la Pologne, monsieur ! » Mac Mahon a dit : « Que d'eau ! » Et Charles Dupuy : « La séance continue... »

Etant donné la place énorme que la personnalité de M. Fallières occupe dans l'histoire de la troisième république, on ne peut donc pas être embarrassé pour nous dire exactement quel rôle il y a joué, par quelles lois il a immortalisé son nom, quels services signalés cet éminent vieillard a rendus à notre pays.

Qu'est-ce qu'il a fait?

L'auteur de la meilleure réponse gagnera un prix de

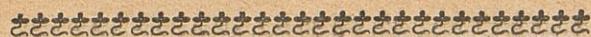
Deux Cent mille francs.

Trois autres prix de

Cent mille francs

chacun seront en outre décernés à ceux qui les auront mérités.

Ainsi, nous élèverons un monument impérissable à la gloire de M. Fallières, qui, dans le panthéon des grands hommes ira bientôt occuper la place d'honneur qui lui revient, entre Vitellus et Deluns-Montaud.



Mon Carnet

PAR

Urbain GOHIER

La bonne sœur Candide.

Mme Jeanne Faurestié, qui se faisait appeler Sœur Candide et qui n'était pas plus nonne que moi, est condamnée à 18 mois de prison *avec sursis* et 1.000 fr. d'amende pour avoir escroqué un nombre considérable de millions.

A une époque où le gouvernement de la République (ministères Waldeck, Combes, Rouvier, Clemenceau, Briand) interdisait aux journaux où je collaborais quotidiennement d'imprimer ma signature, je résumais ainsi l'histoire de la fausse Candide (*Matin*, 21 mai 1910) :

Le docteur Léon Petit, secrétaire général de l'œuvre d'Ormesson, s'est tué. La sœur Candide est arrêtée. Le suicidé laisse un mot à sa femme où il écrit : « *J'aime mieux mourir que d'être mêlé aux horreurs que j'entrevois ; la sœur Candide séme autour d'elle la ruine et la mort.* » L'histoire, qui avait paru d'abord une farce énorme, tourne vite au drame.

Quand la sœur Candide, avec les quatre adeptes de l'ordre fantaisiste qu'elle avait fondé, débarqua dans la capitale, elle mena ses compagnes au premier hôtel voisin de la gare : un hôtel borgne. Elles y occupèrent une seule chambre. Au milieu de la nuit, clamours, imprécations, batailles, galopades furieuses : « Acré ! V'là les mœurs ! » La police enfonça les portes, rasle les filles. Tout à coup les agents se trouvent devant cinq religieuses terrifiées, en prières au pied de leurs lits. Sœur Candide plane au-dessus des souillures ; elle veut

conquérir Paris; elle s'y efforce; et par une autre voie, elle arrive tout de même à Saint-Lazare.

Ce que Balzac, respectueux de l'Eglise, n'eût pas essayé d'écrire, ce qu'Eugène Sue esquissa dans le *Juif errant*, sœur Candide le réalise; avec les gros souliers, le parapluie ridicule et les nippes graisseuses de Rodin, elle possède son mystérieux pouvoir. Quel roman ne pâlit auprès de ses avatars?

Sœur Candide remue les millions; elle dispose de toutes les influences; le monde officiel et le monde opposant, les chefs du Bloc et les salons du noble Faubourg sont à ses ordres. Des uns elle obtient les autorisations de loteries, la croix d'honneur, une protection vigilante; des autres, elle reçoit l'argent par sacs, les billets de banque par liasses, un patronage respectueux et productif. Elle déploie une activité prodigieuse; elle dépasse en audace les « faiseurs » les plus aventuriers; elle fonde sociétés sur sociétés, comblant avec les capitaux de chacune le déficit des précédentes; elle joue à la Bourse et spéculle sur les terrains; elle exploite des hôtels, des sanatoria, des cliniques chirurgicales. Elle emprunte sur gages, achète à terme pour revendre au comptant, tire des bijoutiers un crédit fabuleux et des joyaux en tas. Elle est la meilleure cliente des Monts-de-Piété de Paris et de Londres, et fait commerce de reconnaissances. Elle exerce tous les métiers, tient tous les articles: elle tire de sa poche sordide un collier de perles de 100.000 francs, et s'il ne fait pas votre affaire, elle vous propose une indulgence plénier ou la main d'une jeune fille avec tache. Elle est universelle; elle est unique.

Et tout ce génie d'intrigue, toute cette force de volonté, toute cette ardeur, elle les dépense pour arriver à fournir aux pauvres, aux malades 120.000 francs par an. Là git le mystère. On en riait hier: c'était un des mille romans invraisemblables et vrais de Paris. Maintenant qu'il y a déjà un cadavre, on recherchera plus loin.

Le lendemain, je racontais les dernières heures du docteur Petit, sa suprême entrevue avec la dame Faurestié, qu'il traite de *miserable*!

de *voleuse*! et qu'il jette hors de chez lui sans qu'elle trouve un mot de justification :

Le voilà seul.

Le baron de Reinach aussi endura cette agonie, après avoir imploré la miséricorde de son pire ennemi. Le baron de Reinach aussi réva de vengeance posthume et classa des petits papiers avant d'avaler le poison.

Le Dr Léon Petit n'oublie rien; il écrit à sa femme la lettre que nous avons publiée hier: « *Je suis un martyr; des horreurs que j'entrevois, je laisse la responsabilité à la sœur Candide, qui séme autour d'elle la ruine et la mort.* » Il écrit à M. Baillif, président du Touring Club: « *Je me tue pour prouver que je suis innocent!* » Il écrit à ses beaux parents: « *Vous que j'aime tant, vengez-moi! Les œuvres auxquelles j'avais donné toute mon intelligence m'ont pris jusqu'à ma vie.* » À la dame, qu'il avait invoquée aux derniers moments, il écrit en substance: « *Votre concours généreux aux œuvres de la sœur Candide m'avait fait espérer que vous me sauveriez de l'abîme; puisque vous vous y refusez, je vais mourir.* »

Mais avant de mourir, il met en ordre ses documents, ses justifications: « *Preuves des détournements. Preuves des vols de sœur Candide.* » Car il n'a pas donné seulement « toute son intelligence » et « jusqu'à sa vie » aux œuvres de la religieuse; il paraît y avoir jeté des capitaux importants; des contrats, des reçus, mille grimoires établissent la complexité des opérations que tentaient les deux associés.

Dans ses dernières heures, le docteur Petit a revu l'existence heureuse, large, honorée, qu'il menait avant de se mettre au service de sœur Candide. Il l'a nommée: « *Misérable! Voleuse!* » et il a crié: « *Vengez-moi!* » Il a vu ce que, par elle, il allait être: quoi donc? quoi donc de si atroce que le suicide valait mieux? Où l'avait-elle entraîné, pour que la dernière chute lui inspirât tant d'épouvanter?

Les dernières lignes tracées par le moribond contiennent une énigme que ses dossiers vont éclaircir.

On n'a rien éclairci du tout.

Un cadavre, dix millions, vingt millions d'es-
croqueries : 1.000 fr. d'amende.

Tous les jours, au Palais, on condamne à de
longs emprisonnements des malheureux qui
ont volé cent sous, deux poules, un morceau de
pain, pour donner à manger à leurs enfants.

Mais, derrière la « sœur Candide », il y a la
famille Loubet et la famille Waldeck-Rous-
seau — qui tremblaient.

Des Juifs nous jugent.

A Versailles, un Juif nommé Worms préside
le tribunal qui condamne à deux, trois, quatre
mois de prison tous les « camelots du roi »
qu'on lui amène, et qui condamnait naguère à
deux ans de prison un manifestant des inven-
taires, M. de Vésins.

L'*Action Française* en est indignée.

Mais le Juif Worms est dans son rôle.

Pourquoi les Français, en France, acceptent-
ils des juges étrangers ? Ils sont dans la posi-
tion du Hova de Madagascar, du Marocain de
Casablanca, de l'Annamite de Hué qui se lais-
sent juger par des Français. Qu'on les fourre
en prison, qu'on les pendre ou qu'on les empale,
ils ont ce qu'ils méritent.

Le règne des lupanars.

L'instituteur officiel Beucké organisait la
traite des blanches et fournissait des petites
filles à la bande Flachon, où se sont recrutés
depuis dix ans les ministères de la République.

L'instituteur officiel Autissier, dans l'école
municipale, souillait effroyablement les petits
garçons, et rédigeait à leur usage des épîtres
(illustrées à la plume) qui eussent épouvanté le
citoyen de Sade.

L'instituteur officiel Déjours gérait paternel-
lement une maison de passe.

Il ne faut donc pas s'étonner que la pièce de
Bernard Shaw, *La Profession de Mme Warren*,
écrite pour scandaliser les Anglais, ne scanda-
lise personne en France.

Mme Warren tient un lupanar. *Bel Ami*, que
le Juif Weyll (dit Nozière, ex-Guy Launay) met
à la scène, est le prototype de nos principaux
politiciens, financiers, diplomates, journalistes
officiels. Arthur Meyer est sorti de l'office d'une
prostituée, par les salons de diverses autres
prostituées. Aristide Briand nous arrive du
Sport-Concert et de la troupe à Manda. C'est
dans le bouge de la fille Chevalier que le cam-
rade Jaurès, professeur de philosophie et dé-
gouttant d'eau miraculeuse, allait racoler ses
premiers souteneurs et fonder la Sociale-Lu-
cullus.

Il faut avoir passé par le sécateur ou par le
lupanar.

Autrement, rien à faire dans la République.

Souscriptions nationales.

Dans son volume, *l'Histoire de la Révolution
dans les ports de guerre*, M. Oscar Havard note
l'enthousiasme avec lequel toute la nation
française apportait son argent, à la fin de la

guerre de l'Indépendance américaine, pour la réfection de la flotte :

La nation tout entière, enflammée du plus noble patriotisme, voulut créer, avec ses propres ressources, une flotte nouvelle. Le même élan de générosité dont s'était honorée la France, lors du ministère Choiseul, enflévrira le pays.

États provinciaux, Villes, Fermiers généraux, Communautés d'arts et métiers, tous les groupes sociaux offrent au Roi des millions pour peupler nos rades de vaisseaux et de frégates. A Paris, un million et demi de livres, souscrites par les six Corps des marchands, le Collège de pharmacie, les corporations industrielles, rendent aux chantiers de Rochefort, de Toulon et de Brest l'activité que les arsenaux ont perdue.

Le clergé de France, réuni en assemblée générale, au mois d'octobre 1782, vote un don gratuit de quinze millions.

Aujourd'hui, la France regorge d'argent, et les désastres maritimes troublent l'esprit public. Cependant, pas plus après la catastrophe de la *Liberté* qu'après la catastrophe de l'*Iéna*, il n'a été question d'ouvrir une souscription pour remplacer les cuirassés détruits.

Pourquoi ?

Parce que tout le monde sait bien que l'argent souscrit serait volé en route.

On n'a pas oublié les souscriptions pour les mineurs de Courrières, pour les inondés de Paris, pour les mineurs du Creusot (que volait le camarade Jaurès); on n'a pas oublié les scandales formidables de la loterie pour l'orphelinat des Chemins de fer, de la loterie pour les tuberculeux d'Ormesson. A l'Assistance publique, l'argent destiné aux pauvres est dévoré par la bureaucratie dans la proportion de 65 %. C'est assez que le budget soit au

pillage, sans que nous apportions encore aux pillards des contributions spontanées.

Le *Matin*, appuyé aussitôt par le *Journal*, le *Petit Parisien* et le *Petit Journal*, ouvre une souscription nationale pour la flotte aérienne. L'argent afflue. Qui contrôlera l'emploi ? Sera-ce encore une proie pour les Juifs et les Q.-M. ?

Les petits boucs émissaires.

Le 22 février, à Châlons-sur-Marne, on a dégradé en grand appareil le caporal Deschamps, condamné à vingt ans de bagne pour avoir vendu une mitrailleuse aux Allemands.

La foule criait : « Mort aux traîtres ! à mort ! à mort ! »

C'est d'un bon présage.

Afin d'amuser le peuple, on lui jette des victimes obscures : quelques coupables de vingt ans, qu'une fille de cabaret a perdus, et qui ont commis leur crime pour une poignée d'écus, dans une heure de folie.

Mais les grands traîtres, les vrais traîtres ?

Mais les Reinach, « maîtres de secrets d'Etat que le gouvernement cache au Parlement », et chefs avoués de toute entreprise de trahison contre la France ?

Mais les Jaurès, qui déchaînent les grèves mortelles et les catastrophes effroyables dans les moments critiques, et qui touchent l'or allemand par centaines de mille francs à la fois pour trahir ?

Mais les autres ?

Impunis, insolents, triomphants.

Alors la parade d'exécution d'un caporal Deschamps est une grossière farce, un mensonge de plus.

Et le traître Legrand?

Le ministre des Affaires étrangères n'a pas encore fait connaître les mesures qu'il compte prendre contre le « diplomate » Legrand, l'étrange suppléant de l'ambassadeur de France à Rome.

L'ordre donné au commandant du *Manouba* de livrer les 29 passagers turcs aux pirates italiens a couvert le pavillon français de honte et de ridicule dans le monde entier.

Le commandant du *Manouba*, M. Coste, doit prendre à cœur le châtiment de M. Legrand : car si M. Legrand n'est pas châtié, on supposera qu'il n'était pas coupable, et que la responsabilité de l'action vile tombe réellement sur le marin.

Maintenant, il est encore possible que la fortune de M. Legrand lui procure une ambassade : on va bien nommer M. Homolle à la direction de l'Ecole d'Athènes, pour le récompenser du vol de la *Joconde*!

Le Journal de Genève.

A plusieurs reprises, j'ai dû signaler la besogne que fait à nos portes le *Journal de Genève*, et dénoncer les auxiliaires qu'il entretient chez nous. J'ai dit que cette feuille, jadis respectable, jadis honorée de collaborations françaises considérables, était devenue un foyer d'espionnage gallophobe en même temps qu'une agence d'affaires véreuses.

Naturellement, on s'est écrié que j'exagérais ; naturellement, les rastaquouères à la solde du *Journal de Genève* m'ont insulté : on va voir dans

quelle pègre ces agents peuvent être recrutés.

L'administrateur délégué du *Journal de Genève*, le sieur Eugène Berlie, député, chef de la fanatique coterie protestante, vient d'être condamné en cour d'assises (Genève, 22 février 1912) à neuf ans de réclusion, comme escroc et faussaire. Il a volé près d'un million.

J'ai toujours raison. Jamais je n'ai porté une accusation dont le temps (quelquefois six mois, quelquefois six ans) n'ait fourni les preuves. C'est pourquoi je considère comme complices conscients des malfaiteurs les imbéciles qui prennent la défense des malfaiteurs contre moi.

Subventions théâtrales.

Les incidents de *Primerose* et les déclarations dignes du marchand de lorgnettes qu'est Jules-Abraham-Mardochée Claretie démontrent encore une fois que les subventions théâtrales doivent disparaître du budget.

Nos lecteurs connaissent le cas.

La Comédie ci-devant française donne quatre fois par semaine une pièce de MM. de Flers et Caillavet-Lippmann. Un critique fait observer que ce théâtre subventionné reçoit l'argent de l'Etat comme conservatoire de la littérature classique, pour jouer les bons auteurs de France, Corneille, Racine, Molière, Regnard, et non pas les pièces à la mode du boulevard.

Là-dessus les auteurs annoncent qu'ils étriperont, massaceront, extermineront conformément aux règles de l'honneur quiconque troublera leur commerce. Ils font une première exécution. Et M. Claretie explique dans les journaux qu'il administre son établissement

pour gagner de l'argent, non pour défendre des traditions littéraires, non pour entretenir la gloire des chefs-d'œuvre.

En fait, M. Claretie ment une fois de plus : car il joue n'importe quelle saleté, même au préjudice de sa caisse sociale, quand elle est signée d'un Juif (Ex. : *la Courtisane*).

En théorie, son système est inadmissible. Les Juifs et autres rastaquouères courent à la Comédie française pour lorgner les maîtresses de nos ministres, leurs toilettes absurdes et leur bijouterie scandaleuse, comme ils iraient voir l'ancien harem d'Abd-ul-Hamid, si les Jeunes Turcs en faisaient l'exhibition. Ce n'est pas en vue d'une entreprise de ce genre que le fisc arrache aux contribuables des sommes considérables.

Le seul argument qu'on puisse invoquer en faveur des subventions consiste dans la nécessité de maintenir à la scène, pour l'éducation de la jeunesse et du peuple, les œuvres que les entreprises libres ne feraient pas revivre spontanément.

Nous n'avons pas à prélever une dîme sur notre travail pour que Jules-Mardochée Claretie et ses associés « fassent de l'argent ».

URBAIN GOHIER.

P.-S. — Dans mon précédent *Carnet*, on m'a fait râiller « l'impitoyable charabia » de M. Henry Bataille. J'avais écrit : impayable.

C'est M. Bataille lui-même qui se montre sans pitié, quand « il nous satire d'un excès verbal que complique l'passionato crispé parmi de trop riches décors et les atmosphères lancinantes du Bœdeker littéraire. » Oh ! la la ! ma tête !

Chaque Rédacteur n'est responsable
que de ce qu'il écrit.

— 312 —



ENCORE L'ASSOMMOIR NATIONAL

• • • •

Toutes les arguties et toutes les malices de M. Joseph Denais ne prévaudront pas contre ce fait: il n'a pas voulu voter une loi qui tendait à limiter les débits de boisson.

C'était, dit-il, une loi « hypocrite et dangereuse ». Ce n'est pas dans son journal, quinze jours après la séance, mais bien à la Chambre qu'il en devait dénoncer l'hypocrisie et le danger. Et il lui était encore plus facile de proposer immédiatement une autre loi contre les débits de boisson, qui eût été conforme à ses sentiments, c'est-à-dire franche et bienfaisante. S'il ne l'a pas fait, nous ne pouvons, à notre grand regret, feindre d'en ignorer la raison toute simple : c'est que M. Joseph Denais, député des Batignolles, tient par dessus tout à ne pas se brouiller avec les bistrots des Batignolles.

M. Joseph Denais m'oppose le nom de Maurice Barrès, qui a voté comme lui. J'ai la plus grande admiration pour Maurice Barrès, mais elle ne m'empêche pas — il le sait bien — de lui dire qu'il a commis exactement la même erreur.

— 313 —

« Erreur n'est pas compte, » dit Joseph Denais, en manière d'excuse ; non, dans l'espèce, erreur est comptoir.

Ausurplus, le député des Batignolles aurait pu tout aussi bien invoquer le témoignage du député socialiste André Lefèvre. Car, sous ce régime, quand la question du zinc est posée, il n'y a plus ni conservateurs, ni radicaux, ni socialistes : il n'y a plus que des Quinze-Mille agenouillés devant la toute-puissance électorale de S. M. Bistro, que figure si bien, à la tête de notre gouvernement bistocratique, Moussu Fallières, marchand de vins national.

Pour jeter le discrédit sur notre campagne, M. Lefèvre commence par nous traiter de « moralistes », ce qui est d'un polémiste fort habile. Car à l'heure présente, pour mettre son contradicteur en état d'infériorité immédiate, il suffit de l'accuser dès l'abord d'avoir des préoccupations d'ordre moral ; si l'on réussit à l'en convaincre, il est perdu de réputation.

Je ne saurais me dissimuler que j'ai l'air, en effet, de plaider ici cette mauvaise cause « du bon sens et de la vertu », que raille si plaisamment M. Lefèvre, et je ne vois qu'en trop combien ma position est désavantageuse. Mais, par bonheur, je ne vois pas moins clairement combien la conclusion de M. Lefèvre est vague et dilatoire. Ce n'est pas par des lois, veut bien nous expliquer notre excellent confrère, que l'on réduira l'alcoolisme. « Si on veut lutter contre l'alcoolisme, c'est à l'éducation, c'est à l'enseignement des enfants et des adultes qu'il faut recourir. »

Pas possible ! Mais que fait donc alors l'école laïque ?

Si la tempérance est une vertu qu'on apprend en classe, et si la question de l'alcoolisme n'est qu'une question pédagogique, ne voyez-vous point, monsieur le radical-socialiste, le terrible argument que vous fournissez à vos adversaires ? N'auront-ils pas beau jeu pour vous rappeler, statistiques en main, que les progrès de l'alcoolisme, de la décence et de la criminalité correspondent justement avec les progrès de la laïcisation ?

Pour ma part, je m'obstine à ne voir là qu'une coïncidence, mais avouez qu'elle est extrêmement fâcheuse — et qu'il vous faudra recourir à d'autres arguments pour nous rassurer.

GUSTAVE TÉRY.

Chevaliers et Hommes d'honneurs

En ce temps-là, M. Dupont s'étant mis fort en colère, dit à M. Durand :

— Monsieur, vous êtes un polisson ?

A quoi M. Durand, qui avait de la répartie, répondit aussitôt :

— Monsieur, vous en êtes un autre !

Le soir même, M. Dupont et M. Durand s'empres- sèrent de mettre en rapports quatre de leurs amis.

Ceux-ci n'avaient pas réussi à s'entendre sur la qualité d'officier, jugèrent indispensable de recourir à l'arbitrage d'un jury d'honneur.

Le jury se réunit le lendemain sous la présidence du baron de la Craquette : il était composé de MM. Bo-

bino-Tamburini, le marquis de la Sabretache, le comte de Carte et Prunot d'Agen.

Mais, sur ces entrefaites, les témoins de M. Dupont ayant écrit aux témoins de M. Durand une lettre que ceux-ci jugèrent offensante, huit nouvelles paires de témoins furent immédiatement constituées.

Dans le même temps, une vive discussion s'éleva au sein du jury d'honneur. Ce nouveau litige mit aux prises alternativement et respectivement une douzaine d'arbitres et une cinquantaine de leurs amis.

Dès lors, il n'y avait plus aucune raison pour que ça finit ; et, en effet, ça vient à peine de commencer.

Mais, de grâce, n'allez pas vous imaginer que je cherche dans ce brouillamini une occasion de nous divertir. Il ne faut pas badiner avec l'honneur, et je ne me permettrai pas de sourire, quand il y a tant de flamberges en suspens.

Songez qu'à l'heure présente quatre-vingt-douze personnes sont intéressées dans l'affaire Dupont-Durand. Si j'avais l'imprudence de ne pas la prendre au tragique, elles seraient capables de me dépecher incontinent deux cent quatre-vingt-quatre amis. Et comme il m'en faudrait un nombre égal, nous arriverions tout de suite au joli total de cinq cent soixante-huit témoins, sans compter les docteurs.

Non, vraiment, par ce temps de pluie, ça ferait un peu trop de monde dans mon escalier.



Le *Temps*, qui parfois dispute à l'*Officiel*, le record de la gaîté, s'était avisé, l'autre dimanche, de nous conter une petite histoire assez réjouissante. On venait de décorer un M. Grégoire pour « services rendus à la fabrication du sucre ». Or, d'après le *Temps*, ce M. Grégoire n'avait jamais existé.

Là-dessus, tous les humoristes se sont fait et nous ont fait une pinte de bon sang. Ah ! cette croix d'honneur décernée à un sucrier imaginaire, quelle charmante occasion de caser du sucre !

Par malheur, le *Temps* du lundi publiait une lettre

de M. Grégoire lui-même, qui ne laissait aucun doute sur son existence.

C'est dommage ; mais évidemment, ce n'est que partie remise, car le cas du « chevalier fantôme » ne doit-il pas se produire un jour ou l'autre ? Etant donné que le nombre des décorations et des décorés augmente sans cesse, tandis que la population diminue, on pourrait calculer mathématiquement le moment précis où tout le monde en France sera décoré. Ce moment venu, supprimera-t-on la chancellerie de la Légion d'honneur comme un organe inutile ? Vous n'y songez pas. Il sera donc nécessaire, pour occuper un nombreux personnel et aussi pour ne pas laisser croire qu'il n'y a plus chez nous de mérite à honorer, de recourir au subterfuge de promotions fictives.

Ce jour n'est pas très éloigné, si l'on en juge par l'incident que voilà. On trouve encore des gens à décorer, mais il faut les chercher un peu.

L'AUTRE.

Nous continuons à faire le service gratuit de *L'ŒUVRE* aux adresses dont nos abonnés ont bien voulu nous donner la liste. Ce sont pour nous de gros frais, mais si nos nouveaux lecteurs trouvent que nous faisons une besogne intéressante et utile, nous comptons qu'ils voudront bien souscrire un abonnement.

L'abonnement est le seul moyen de nous soutenir et d'étendre notre propagande.

Nous n'avons pas, nous ne voulons pas avoir d'autres ressources.

COMMENT LES JUIFS NOUS RUINENT

Le Benzol et le Trust des Pétroles

Samedi dernier, il y a eu à la Cour d'assises de la Seine, une séance vraiment sensationnelle et surtout fort instructive.

C'était encore le fameux benzol, ce nouveau combustible pour les moteurs à explosion dont on parle tant depuis quelques mois, qui était sur la sellette, en la personne de ses partisans les plus chauds, puisque c'étaient des membres du comité du Syndicat des cochers et chauffeurs de la Seine MM. Mazaud et Guinchard qui étaient les accusés. Ils étaient poursuivis pour diffamation à la requête de M. Desvaux, conseiller municipal radical du quartier d'Amérique, pour avoir écrit dans leur journal corporatif, *le Réveil des Cochers et Chauffeurs*, qu'il avait été payé par le Syndicat des Pétroliers pour faire surtaxer le benzol.

Qu'est-ce que l'affaire des benzols?

Il est bon, croyons-nous, de rappeler ici l'origine de cette affaire des benzols qui passionne tant, en ce moment, le monde de l'automobilisme.

Les essences de pétrole pour automobiles, comme l'huile de pétrole et toutes les essences minérales, paient à leur entrée dans Paris un droit de 0 fr. 20 par litre (exactement 19 fr. 30 l'hecto-

litre), tandis que le benzol ne payait jusqu'en juillet dernier que 0 fr. 10 par litre (exactement 10 fr. 20 l'hectolitre).

Ce fut M. André Lefèvre, chimiste de sa profession, ancien sous-secrétaire d'Etat qui, alors qu'il était rapporteur du budget municipal, avait fait porter par le Conseil les droits d'octroi sur les benzols à 18 fr. 50 l'hectolitre, parce que, disait-il dans son rapport, le benzol pouvait remplacer le pétrole dans tous ses emplois, la différence de taxation entre ces deux produits ouvrirait la porte à la fraude. On pouvait, expliquait-il, sortir de Paris avec une automobile dont le réservoir était plein de benzol, user ce liquide en banlieue et rentrer à Paris avec un réservoir plein de pétrole. L'augmentation des droits sur les benzols pouvait seule empêcher cette fraude. En réalité, M. André Lefèvre voulait que le benzol cessât de concurrencer les essences de pétrole, avec autant d'avantages que le permettait la différence des droits d'octroi spéciaux à chaque produit.

Pourtant, il était bien certain que le supplément de taxe sur le benzol ne pouvait avoir la répercussion générale sur tous les contribuables qui doit être la caractéristique de tout impôt équitable. Il ne pouvait être une nouvelle taxe sur toutes les automobiles, mais seulement un prélèvement sur le salaire de travailleurs ayant déjà bien du mal à joindre les deux bouts, nous voulons parler des chauffeurs d'auto-taxis.

Les automobilistes particuliers n'ont pas en effet, adopté encore l'usage du benzol pour leurs voitures — quand on est riche, une raison d'économie n'est pas suffisante pour faire, paraît-il, changer ses habitudes — tandis que les conducteurs d'auto-taxis ont enfin reconnu qu'à tous les points de vue le benzol pouvait remplacer les plus fameuses essences américaines. Ce sont donc eux surtout qui devraient supporter les nouveaux droits d'octroi sur les benzols et l'automobilisme industriel. Aussi fut-ce une protestation générale de la part des conducteurs d'automobile, des sociétés exploitant

les autos-taxis et des chauffeurs qui fut portée devant le Conseil d'Etat.

Celui-ci annula la taxe de 18 fr. 50, la trouvant trop élevée pour un produit qui n'avait, avant d'être trusté, que cette valeur commerciale, mais, par une anomalie aussi inconcevable qu'illegale, il donna en même temps à entendre qu'il consentirait à accepter un majoration de 5 francs des droits déjà existants (10 fr. 20) soit un droit total de 15 fr. 20 par hectolitre.

La Chambre fut invitée par les députés de Paris, à s'opposer à l'exploitation des travailleurs parisiens de l'automobilisme par la Ville de Paris, pour le seul profit des raffineurs de pétrole. A l'instigation de M. André Lefèvre, elle refusa d'intervenir sous le prétexte que seul le Conseil municipal de Paris avait qualité pour administrer son budget. Ce n'était pourtant pas là la question, car ce quel'on demandait à la Chambre, c'était de s'opposer à la surtaxe des benzols en application de la loi de 1893, défendant d'une façon générale à toutes les municipalités de modifier les droits d'octroi sur les huiles minérales.

Le rôle de M. Desvaux dans l'affaire des benzols

Lorsque la question des benzols revint à l'Hôtel de Ville, c'était M. Desvaux qui avait succédé à M. André Lefèvre comme rapporteur du budget.

C'est donc en cette qualité qu'il avait été pris à partie par MM. Mazaud et Guinchard dans *le Réveil des Cochers et Chauffeurs*, dont ils sont les principaux rédacteurs.

Ceux-ci affirmaient, ainsi que nous l'avons déjà dit, qu'il était non seulement évident, d'après ses agissements, que M. Desvaux avait été payé par le syndicat des pétroliers pour faire surimposer les benzols, mais qu'ils en possédaient une preuve matérielle indiscutable. C'était un instantané,

fait au moment où M. Desvaux était à la caisse de Deutsch, en train de toucher son salaire.

Evidemment, cette affirmation ne pouvait avoir aucune portée à cause de son exagération. Il est bien certain, en effet, que ce n'est pas de façon aussi ostensible que les « pots de vin » sont remis aux hommes publics. Il eut donc été sage de la part de M. Desvaux de se contenter comme satisfaction d'amour-propre des affiches qu'il avait fait coller dans son quartier et dont la violence n'était point non plus exclue, puisqu'à son tour, il accusait les membres du comité du Syndicat des cochers et chauffeurs de trahir leurs camarades.

Mais M. Desvaux, « pour laver son honneur d'homme public de toute souillure » tenait absolument, déclara son avocat, à ce que ses diffamateurs « fussent flétris ».

Quant à l'avocat général Mather, il voulait également que les deux journalistes fussent condamnés dès lors qu'ils ne pouvaient fournir le cliché annoncé. Il n'eut point cette satisfaction et M. Desvaux fut cruellement déçu dans ses espérances, car si, à la suite des débats, il n'y a eu de flétrissure pour personne, c'est encore lui qui reste le plus malmené, ayant été condamné aux frais du procès, tandis que ses adversaires étaient acquittés.

Pour arriver à ce résultat, ils n'ont eu qu'à justifier de leur bonne foi et prouver qu'en accusant M. Desvaux d'être à la solde des pétroliers, ils se faisaient l'écho de l'opinion publique.

C'est qu'en effet, si M. Desvaux n'a rien reçu des raffineurs de pétrole pour le rôle qu'il a joué au conseil municipal en vue d'obtenir une surtaxe des benzols, il n'en a pas moins agi, nous ont fait connaître les débats, comme s'il avait été payé par eux pour défendre leurs intérêts à l'assemblée communale.

Pour se faire élire, M. Desvaux avait formellement promis à ses électeurs de ne jamais voter au conseil municipal aucun impôt nouveau.

Il commence par voter l'impôt de 18 fr. 50 sur les benzols.

Il s'en excuse toutefois en disant qu'il serait le premier à en demander l'abrogation, s'il était démontré que cet impôt retomberait sur les travailleurs.

La première grève d'autos-taxis ne fut que trop éloquente à cet égard.

Alors, au lieu de tenir ses engagements, M. Desvaux dit aux chauffeurs d'autos-taxis : « Récupérez-vous de vos pertes de salaires sur vos patrons. Faites augmenter votre pourcentage sur vos recettes. Quant à moi, comme rapporteur du budget, je ne puis renoncer au supplément de recettes que doit donner la surtaxe sur les benzols. »

Et voilà comment, samedi dernier, nous avons appris quel a été le premier promoteur de la grève actuelle des taxis qui met directement et par répercussion plus de 15.000 travailleurs parisiens sur le pavé et fait perdre des sommes énormes, non seulement aux sociétés exploitantes, mais aussi à toute l'industrie automobile.

La Compagnie Générale des Omnibus ne paie pas la surtaxe des benzols.

Le premier témoin appelé fit un aveu qui sera une révélation pour beaucoup. C'est que la société qui consomme le plus de benzol dans Paris, la Compagnie Générale des Omnibus, ne paie pas l'augmentation des droits sur le benzol. Des remises compensatrices sur les droits de stationnement, a déclaré M. Quéneau, Directeur de l'octroi, corrigent les effets désastreux que pourrait avoir sur ses bénéfices la surtaxe des benzols.

Il y eut au moment de cette déclaration à la Cour d'assises, un murmure d'indignation générale, car il est excessif qu'une société financière, déjà tant favorisée par la Ville de Paris, échappe à des charges fiscales que doivent payer toutes les autres entreprises industrielles et qui pèsent si durement sur les chauffeurs.

Étrange séance à l'Hôtel de Ville et scandaleux scrutin.

Puis, ce furent d'autres témoins qui, comme MM. Brunet et Marcel Habert, conseillers municipaux, vinrent raconter dans quelles conditions scandaleuses eut lieu le vote relatif à la surtaxe du benzol.

C'était le 12 juillet dernier. Il était une heure du matin, lorsque le vote commença. Tout le monde avait la conviction qu'à la suite de l'intervention énergique de M. Massard, le sympathique directeur de *La Patrie* qui est le conseiller du quartier de la Plaine-Monceau, on allait, comme il le demandait, suspendre ce droit de surtaxe qui devait, suivant la définition de M. Brunet, « affamer les travailleurs ».

Les bulletins bleus s'accumulaient dans la corbeille : visiblement, ils formaient une majorité hostile à l'augmentation des droits du benzol. Brusquement, grâce à un tour digne d'un prestidigitateur, nombre de chauffeurs d'automobiles, du haut de la tribune réservée au public, virent, ainsi qu'en témoignèrent MM. Aurousseau et Dutheil, les bulletins bleus devenir blancs !

On oublia de lire les chiffres du scrutin rédigé par le secrétaire. On déclara simplement qu'il y avait une majorité pour l'application immédiate d'un droit de 15 fr. 50 à l'hectolitre sur les benzols. Il y avait, en ce moment, déposé Marcel Habert comme un véritable affolement dans l'assemblée communale. C'était une atmosphère spéciale. A voir l'attitude de certains conseillers pendant toute la soirée et leur empressement près de leurs collègues pour les amener à voter la surtaxe sur les benzols, on pouvait réellement, de bonne foi, croire que pour eux, les intérêts de la Ville n'étaient pas seuls en jeu. On se demandait s'il n'y avait pas de combinaisons, s'il n'y avait pas quelque intervention occulte du Syndicat des pétroliers.

Aussi, la surprise ne fut-elle pas très grande, lorsque, le lendemain, il fallut reconnaître que des

conseillers qui avaient voté contre l'augmentation des droits étaient portés comme ayant voté pour. Parmi ceux-là, il y avait entr'autres M. Massard, ce qui était quelque peu exagéré puisque c'est lui qui, depuis le premier jour, avait mené la campagne contre la surélévation des droits.

Malgré les protestations des conseillers municipaux dont le vote avait été interverti, tout comme à la Chambre, on prétendit ne pouvoir modifier le résultat d'un scrutin, quoique tripotouillé et faussé, dès lors qu'il était inscrit au procès-verbal!

Et voilà comment, ce fut par une minorité de 33 voix contre 36 opposants que le benzol fut surtaxé au conseil municipal de Paris, uniquement au profit des raffineurs de pétrole.

(A suivre). LE PROLÉTAIRE CONSCIENT.

Livres nouveaux reçus à l'Œuvre :

- E. Toucas-Massillon : *Saturnin*. Librairie Messein.
Yoritomo-Tashi : *La timidité vaincue en douze leçons*, traduit du Japonais et commenté par Berthe Dangenne. Editions Nilsson.
Abel Hermant : *Les Renards*. Librairie L. Michaud.
Maurice Renard : *Le Péril bleu*. Librairie L. Michaud.
Séverin-Mars : *Le Marchand de désespoir*. Librairie L. Michaud.
Henri Datin : *Le Bigame*. Librairie Messein.
Ernest Levallois : *L'Etat, c'est nous*. Librairie Universelle.
O. Fortis : *Quinze ans après*.
Henry L. : *La France provinciale*. Imprimerie A. Petter.
Victor Lisbert : *Une Cure thermale*. Librairie Bernard Grasset.
Charles Péguy : *Le Porche du Mystère de la deuxième vertu*. Editeur Emile Paul.
Paul-Yves Sébillot : *La Bretagne pittoresque et légendaire*. Editeur Daragon.
Henri Poincaré : *Les Sciences et les Humanités*. Librairie Fayard.

Communiqués

Tenabo Mining and Smelting Company.

La *Tenabo Mining and Smelting Company* continue à faire l'objet de demandes régulières et se retrouve à 12.23. D'une étude technique et financière consacrée à cette entreprise par l'un de nos principaux confrères, il ressort que le bénéfice net à attendre de l'exploitation du groupe *Little Gem* seul peut être évalué à 300.000 dollars par an, soit 10 % du capital social.

Port Argentine.

La récolte actuelle vient encore souligner la réelle prospérité de la République Argentine et donner un nouvel attrait à ses valeurs. Parmi celles-ci l'obligation *Port Argentine* de liv. st. 20 ou 505 francs, revenu net 25 fr. 25, constituant au cours actuel un placement de près de 5 1/2 % mérite de retenir l'attention.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

La Compagnie P.-L.-M. rappelle que de confortables « voitures automobiles » (coupés à 2 places ou omnibus à 6 places) assurent le service à domicile des voyageurs débarquant à la gare de Paris-Lyon, ou venant y prendre un train.

Adresser les commandes :

1^o Pour l'arrivée à Paris : par lettre à M. le chef de gare de Paris-Lyon ou par dépêche (Garlyo-Paris), en indiquant l'heure exacte d'arrivée du train, le type de la voiture demandée (coupé ou omnibus automobile), le nombre et le poids approximatif des bagages.

Les commandes remises à la gare initiale de départ ou à toute gare d'arrêt intermédiaire, sont transmises gratuitement par dépêche.

2^o Pour le départ de Paris : 3 heures au moins à l'avance au Bureau des omnibus à la gare de Paris-Lyon ou dans les Bureaux de ville en indiquant l'heure à laquelle la voiture (coupé ou omnibus automobile) devra se présenter au domicile ainsi que le nombre et le poids approximatif des bagages.

Demandez partout :

L'ASSOMMOIR NATIONAL

PAR

HENRI ROCHEFORT
GUSTAVE HERVÉ
GASTON CALMETTE
URBAIN GOHIER
GUSTAVE TÉRY, etc.

Prix : 10 Centimes

Le Gérant : GARDANNE.

Imp. spéciale de l'*Œuvre*, 15, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris.